

DIFFUSER LE SAVOIR ET LE SAVOIR-FAIRE DE L'ÉCLAIRAGE À TOUS

➔ **L'Association française de l'éclairage, qui rassemble plus de 800 adhérents, a pour mission de rendre accessibles à tous les meilleures pratiques de l'éclairage. Pour ce faire, elle publie des guides et des recommandations, organise des événements et propose des formations.**

L'Association française de l'éclairage (AFE) promeut la culture de l'éclairage au service de l'homme, économe en énergie et respectueuse de son environnement : la juste quantité de lumière, là et où il faut, quand il le faut.

Porteuse de l'intérêt général, elle a pour but de diffuser le savoir et le savoir-faire de l'éclairage à tous. Par son statut et ses missions, c'est un organisme neutre et indépendant. Il se mobilise pour regrouper, expliquer et diffuser le savoir et le savoir-faire de l'éclairage.

L'association est ouverte aux échanges avec toute personne ou organisme souhaitant participer à la réflexion éclairagiste.

Bien consciente du flou d'informations qui entoure l'éclairage, l'AFE met en place des actions diversifiées, pensées pour aider chaque public : les décideurs et gestionnaires, les professionnels et le grand public.

Elle édite des points de vue, des guides et recommandations à destination des professionnels. Ces documents concentrent les bonnes pratiques de l'éclairage au quotidien ainsi que leurs techniques et enjeux. Ils sont rédigés par des groupes de travail réunissant l'ensemble des acteurs de la filière qui mettent à disposition leur expertise et leur expérience.

Une cinquantaine d'événements est organisée tous les ans, partout en France (conférences, visites, assemblées générales), et tous les deux ans, l'AFE organise les Journées nationales de la lumière.

L'AFE compte plus de 800 adhérents : entreprises, collectivités, chercheurs, enseignants, organisations professionnelles, répartis sur quinze centres AFE en région, pour être au plus près des acteurs. Les collectivités représentent 22,2 % des adhérents contre près de 18 % pour les sociétés d'installation sur les voies publiques (qui travaillent pour la maîtrise d'ouvrage publique).

L'association initie et organise des groupes de travail dans lesquels les représentants des collectivités territoriales (souvent les services éclairage

public) échangent pour définir les bonnes pratiques. Plusieurs groupes de travail, présidés et animés par des représentants des services éclairage public, sont dédiés aux collectivités :

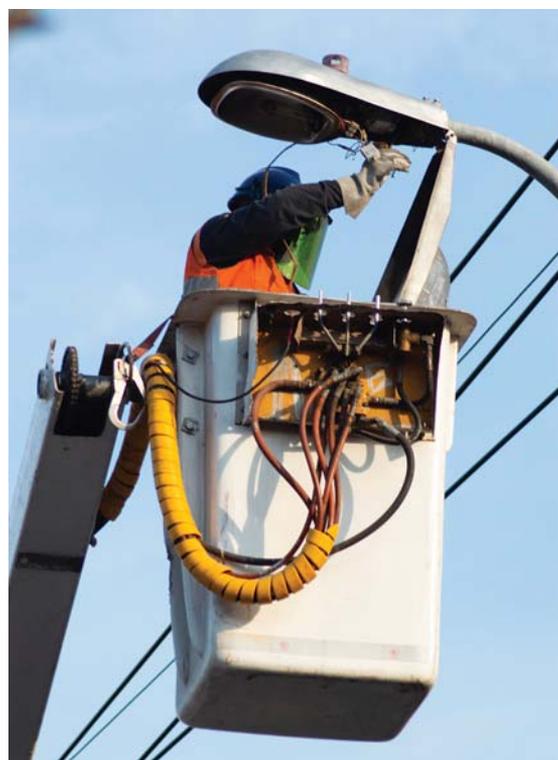
- le GT Métropoles regroupe 15 métropoles ;
- le GT Collectivités regroupe les collectivités de plus de 3 500 habitants ;
- le GT Éclairage public regroupe les experts, acteurs de l'éclairage public en France.

Les échanges se poursuivent également dans les instances de réglementation et de normalisation, ainsi que dans les groupes de travail d'autres organisations telles que le Cerema¹, la FNCCR², l'Inrae³...



ENTRETIEN AVEC

➤ **MARIE-PIERRE ALEXANDRE**
directrice générale de l'AFE



© Marcela Lefort - AdobeStock.com

↑ *La rénovation des installations d'éclairage extérieur est indispensable pour des économies d'énergie durables.*



DIFFUSER LE SAVOIR ET LE SAVOIR-FAIRE DE L'ÉCLAIRAGE À TOUS



© Studio Laure - AdobeStock.com

↑ L'AFE compte plusieurs groupes de travail dédiés aux collectivités.

Les bonnes pratiques définies et partagées

(Extrait du point de vue de l'AFE « Éclairage public: L'extinction n'exclut pas la rénovation des installations d'éclairage extérieur »)

La crise énergétique que l'on connaît depuis 2022 entraîne une augmentation des prix de l'électricité et du gaz sans précédent, frappant gravement les collectivités qui doivent faire face à une explosion de leurs dépenses énergétiques.

Face à ce constat, bon nombre de collectivités n'hésitent pas, dans l'urgence, à éteindre leurs installations d'éclairage extérieur en cœur de nuit pour atténuer, voire compenser, la hausse de leur facture d'énergie.

Cette solution d'urgence doit se faire en toute responsabilité, connaissance et analyse des usages des espaces extérieurs et des contraintes techniques du matériel installé.

L'arrêt partiel doit être réfléchi et ne peut être considéré à lui seul comme la solution à long terme.

Il doit s'accompagner d'une rénovation complète des installations. La définition d'un schéma directeur d'aménagement (ou de cohérence) lumière permettra de définir la politique « éclairage » de la ville en fonction des usages et de l'environnement. Les nouvelles technologies d'éclairage contribueront à une rénovation de qualité tout en répondant aux appels du Gouvernement à la sobriété énergétique.

Partant du poids de la dépense de l'éclairage public dans le budget des communes, un groupe de travail AFE s'est réuni pour expliquer quelles solutions sont aujourd'hui disponibles et pourquoi le choix de l'une d'elles dépend des besoins et des enjeux propres à chaque collectivité. Mais la conclusion partagée par tous est que la rénovation est la





DIFFUSER LE SAVOIR ET LE SAVOIR-FAIRE DE L'ÉCLAIRAGE À TOUS

seule voie pour des économies d'énergie durables et pour maîtriser les dépenses publiques des collectivités.

Quelques exemples de bonnes pratiques :

● Clermont-Ferrand

Chaque année, Clermont Auvergne Métropole dépense plus de 1,5 million d'euros pour l'éclairage public sur la commune de Clermont-Ferrand. À partir du 29 octobre 2022 à minuit, l'extinction de l'éclairage public de la ville de Clermont-Ferrand est appliquée de minuit à 6 heures du matin pour diminuer la facture énergétique. Objectif : réduction de la consommation électrique de l'éclairage de 20 %. Pour des raisons de sécurité, l'éclairage est maintenu à certains endroits.

● Nice

Chaque année, la métropole niçoise dépense 6 millions d'euros pour l'éclairage public. À partir du 30 octobre 2022 à minuit, l'extinction de l'éclairage public de la métropole de Nice est appliquée de 23 heures à 6 heures du matin pour diminuer la facture énergétique. Objectif : réduction de la consommation électrique de l'éclairage de 10 %, soit une économie de 2 000 euros par jour à l'échelle de la métropole, tout en assurant la pleine continuité de toutes les activités et des services publics.

Dans ce groupe de travail, se sont côtoyés, et c'est là la grande force de l'AFE, des responsables de service éclairage public de collectivités, des industriels, des représentants d'organisations professionnelles ou publiques.

Élargi à d'autres acteurs, ce groupe de travail a rédigé un guide des bonnes pratiques pour les installations d'éclairage extérieur. Le chapitre 1 de ce guide sur la démarche globale du projet, destiné aux élus et aux techniciens, est en accès libre. Pour le télécharger : <https://tinyurl.com/37bj74ep>. Des motivations de rénover, à l'économie circulaire des installations, en passant par leur maintenance, ce guide AFE détaille toutes les étapes pour une rénovation performante et efficiente.

Pour démultiplier la diffusion de ce message, l'AFE a produit un Webinaire, a organisé plusieurs conférences en région et a adapté ses formations pour partager intelligemment les conclusions de ses travaux.

D'autres retours d'expérience seront présentés lors des Journées nationales de la lumière⁴, mais aussi des comparatifs qui donneront sûrement lieu à un jeu de questions/réponses instructif et constructif. ↩

1 Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement.

2 Fédération nationale des collectivités concédantes et régies.

3 Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement.

4 Elles se dérouleront à Orléans, les 20 et 21 septembre 2023. Site Internet : <https://jnl-afe.fr/orleans2023/>

